



Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Didier REYNERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires
étrangères et européennes,
concernant
la position européenne suite à la sortie des Etats-Unis de l'accord sur le
nucléaire iranien
- déposée le 15 mai 2018 -

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

La sortie des Etats-Unis de l'accord de Vienne sur le nucléaire ukrainien suscite de nombreuses interrogations au sein de la Communauté internationale.

Face à ce retrait américain, les intérêts de l'Union européenne doivent être revus et faire l'objet d'une analyse consciencieuse.

Dans le cadre des discussions, des responsables européens ont énoncé le fait qu'il faut que les iraniens poursuivent leur détermination à rester dans l'accord en échange d'avantages économiques que les européens vont essayer de préserver. Pour ceux qui appliquent cette position, l'Union doit rester forte et prendre son destin en main. Toutefois, adopter cette position risque de créer une confrontation avec les Etats-Unis.

Aussi, l'Union européenne doit négocier avec les différents partenaires de l'accord, dont la Russie, pour envisager les différents scénarios qui s'offrent à elle.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Vers où se dirige la position européenne ?
- Quels seraient les risques pour l'Union européenne en cas de retrait forcé de cet accord ?
- Quelles seraient les sanctions que les Etats-Unis pourront appliquer ? Quelle ampleur auraient-elles sur les entreprises européennes ?
- La sortie des Etats-Unis pourrait-elle entraîner un rapprochement entre la Russie et l'Union européenne ? Dans le cadre de ce dossier, malgré l'affaire Skripal et les expulsions des diplomates, un nouvel élan est-il envisageable ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Question parlementaire nr. 1380 déposée par madame Katrin JADIN, Députée, à Monsieur Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales.

QUESTION :

La position européenne suite à la sortie des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien.

La sortie des États-Unis de l'accord de Vienne sur le nucléaire iranien suscite de nombreuses interrogations au sein de la Communauté internationale.

Face à ce retrait américain, les intérêts de l'Union européenne doivent être revus et faire l'objet d'une analyse consciencieuse.

Dans le cadre des discussions, des responsables européens ont énoncé le fait qu'il faut que les iraniens poursuivent leur détermination à rester dans l'accord en échange d'avantages économiques que les européens vont essayer de préserver. Pour ceux qui appliquent cette position, l'Union doit rester forte et prendre son destin en main. Toutefois, adopter cette position risque de créer une confrontation avec les États-Unis.

Aussi, l'Union européenne doit négocier avec les différents partenaires de l'accord, dont la Russie, pour envisager les différents scénarios qui s'offrent à elle.

1. Vers où se dirige la position européenne?
2. Quels seraient les risques pour l'Union européenne en cas de retrait forcé de cet accord?
3. Quelles seraient les sanctions que les États-Unis pourront appliquer? Quelle ampleur auraient-elles sur les entreprises européennes?
4. La sortie des États-Unis pourrait-elle entraîner un rapprochement entre la Russie et l'Union européenne? Dans le cadre de ce dossier, malgré l'affaire Skripal et les expulsions des diplomates, un nouvel élan est-il envisageable?

REPONSE:

1. Le 8 mai dernier, le Président des Etats-Unis Donald Trump a pris la décision de ne pas prolonger les *waivers* pour la suspension des sanctions US dans le cadre du JCPOA, de remettre en oeuvre ces sanctions US (après un délai de 90 à 180 jours) et de retirer les Etats-Unis de cet accord. Les sanctions US ont en outre une application extraterritoriale.

Quelle réponse propose l'UE ?

ANTWOORD:

1. Op 8 mei nam VS President Trump de beslissing om de *waivers* voor de opschorting van VS sancties in het kader van het JCPOA niet te verlengen, deze VS sancties zo snel mogelijk terug in werking te laten (nà een termijn van 90 of 180 dagen) treden, alsook om de VS uit dit akkoord te laten stappen. Deze VS-sancties kennen een extra-territoriale werking.

Welk antwoord stelt de EU hiertegenover:

- i) Déclarations politiques : immédiatement après l'annonce du Président Trump, la Haute Représentante Mogherini a publié une déclaration dans laquelle elle réaffirmait que l'UE respecterait ses engagements dans le cadre du JCPOA, aussi longtemps que l'Iran respecterait les siens. Mogherini a ensuite exprimé sa préoccupation envers l'instauration de sanctions américaines et sa volonté de protéger les investissements de l'UE en Iran.
- ii) Le 16 mai, la Commission européenne s'est penchée sur une série de mesures que le Conseil européen, réuni en session informelle le même jour, a approuvées ensuite. Le 28 mai, le Conseil Affaires étrangères a aussi abordé le dossier "Iran" et envisagé plusieurs pistes d'action :
- a) Soutien aux PME actives en Iran, y compris sur un plan financier, afin de compenser les coûts élevés de la *due diligence*.
- b) Mesures de confiance envers l'Iran, e.a. par des visites de haut niveau.
- c) Mise à jour du règlement 2271/1996 relatif à l'extraterritorialité des sanctions US (*Blocking Statute*) suite à la réintroduction des sanctions US envers l'Iran. Ce règlement donne un cadre juridique aux entreprises de l'UE qui peuvent ainsi démontrer à leurs partenaires commerciaux et institutionnels que leurs opérations en Iran sont légales.
- d) Elargissement du mandat de la Banque européenne d'Investissement (BEI) à de possibles opérations en Iran.
- i) Politieke verklaringen: De EU Hoge Vertegenwoordigster Mogherini bracht onmiddellijk na de toespraak van de VS President een politieke verklaring uit waarin de nadruk werd gelegd op het respect door de EU van het engagement ten aanzien het JCPOA, zolang Iran ook zijn engagementen nakomt. Verder uitte Mogherini bezorgdheid over de instelling van VS sancties en werd de wil weergegeven om de EU investeringen in Iran te beschermen.
- ii) Het College van de Europese Commissie boog zich op 16/05 over een pakket van maatregelen, gevolgd door een instemming van de informele Europese Raad later dezelfde dag. De EU Raad Buitenlandse Zaken van 28/05 boog zich ook over het dossier Iran. Pistes die het voorwerp van deze verdere werkzaamheden zijn:
- a) Ondersteuning aan KMO's die zaken doen met Iran, ook op financieel vlak onder andere om de hoge kosten van *due diligence* te compenseren.
- b) Vertrouwenswekkende maatregelen naar Iran toe door het afleggen van bezoeken op hoog niveau.
- c) Aanpassing van het reglement 2271/1996 inzake extraterritorialiteit van VS sancties ("Blocking Statute") dat dient geüpdatet te worden met de VS sancties ten aanzien van Iran die terug in werking treden. Het biedt juridische duidelijkheid aan EU bedrijven die aan commerciële en institutionele partners duidelijk kunnen maken dat hun operaties met Iran van legitieme aard zijn.
- d) Het uitbreiden van het mandaat van de Europese Investeringsbank (EIB) naar mogelijke operaties in Iran.

e) Examen de la possibilité de transferts entre les banques nationales des Etats Membres de l'UE et la banque nationale iranienne.

f) Poursuite de l'*outreach* diplomatique envers les Etats-Unis.

2. L'UE reste engagée dans le JCPOA, comme toutes les autres parties à cet accord sauf les Etats-Unis, et pour autant que l'Iran respecte ses engagements. L'UE n'a aucune intention de quitter l'accord. Il s'agit donc de convaincre l'Iran que l'accord comporte toujours des avantages, y compris sur le plan économique.

3. Les sanctions américaines ont un important effet extraterritorial. Les Etats-Unis ont averti les entreprises non-américaines et non-iraniennes et les personnes qu'elles devaient arrêter leurs activités dans les secteurs visés avant la fin des délais fixés (90 et 180 jours après l'annonce du 8 mai) sous peine d'être soumises à des sanctions et/ou des poursuites. Les paiements pour des contrats en cours sont cependant toujours autorisés. Les entreprises qui ont une implantation aux Etats-Unis sont directement visées pour mettre un terme à leurs activités en Iran dans les secteurs concernés. Les entreprises qui n'ont pas d'implantation aux Etats-Unis peuvent également être touchées par une carence dans les canaux de financement, étant donné que les grandes banques commerciales européennes seront fortement exposées aux sanctions américaines. C'est la raison pour laquelle l'UE cherche activement la meilleure manière pour que les opérations légitimes des opérateurs économiques européens en Iran continuent à être possibles.

4. Sur base des cinq principes directeurs de la position européenne

e) Bekijken van mogelijkheid voor transfers tussen nationale banken van de EU-LS met de Iraanse nationale Bank.

f) Daarnaast is het is van belang om de diplomatieke outreach naar de VS verder te zetten.

2. De EU blijft een geëngageerde partij tot het JCPOA, zoals alle andere partijen tot dit akkoord met uitzondering van de VS, zolang ook Iran zijn engagementen naleeft, en heeft geen intentie om het akkoord te verlaten. Het komt er dus op aan om Iran te overtuigen van de blijvende voordelen die het akkoord met zich meebrengt, ook op economisch vlak.

3. De VS sancties kennen een sterk extra-territoriaal effect. De VS adviseert niet-VS en niet-Iraanse bedrijven en individuen om hun activiteiten met Iran in de geïsoleerde sectoren stop te zetten tegen het einde van de respectievelijke periodes (90 of 180 dagen na aankondiging van 8 mei) om sancties of eventuele vervolging te voorkomen. Betalingsontvangsten in het kader van eerder aangaande contracten blijven wel nog mogelijk. EU-bedrijven die een vestiging hebben in de VS zijn rechtstreeks geïsoleerd om hun activiteiten in de geïsoleerde sectoren in Iran af te bouwen. Bedrijven die geen vestiging in de VS hebben, kunnen toch getroffen worden via een gebrek aan beschikbare financieringskanalen, gezien de grote commerciële EU banken sterk zijn blootgesteld aan VS sancties. Dit is dan ook de reden van de werkzaamheden van de EU om deze legitieme operaties van EU economische operatoren in Iran blijven mogelijk te maken.

4. Op basis van de 5 leidende principes van de EU positie ten

envers la Russie, la possibilité de tenir un dialogue sélectif avec la Russie sur des thèmes internationaux importants pour l'UE s'est déjà ouverte. Les engagements envers le JCPOA font certainement partie des intérêts partagés entre l'UE et la Russie.

aanzien van Rusland wordt reeds de mogelijkheid open gelaten om een selectieve dialoog met Rusland te voeren over internationale thema's die in het belang van de EU zijn. Het dossier van het naleven van de engagementen ten aanzien van het JCPOA behoort zeker tot de gedeelde EU en Rusland belangen.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales.

De Vice-Eerste Minister en Minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en Federale Culturele Instellingen.

Didier Reynders